

Avis voté en plénière le 13 septembre 2016

Les certificats de qualification professionnelle

Déclaration du groupe CFTC

En choisissant de traiter des certificats de qualification professionnelle, notre assemblée a fait l'option d'un sujet très précis et très technique. Ce choix est heureux. Loin de produire un avis sur un segment limité du dispositif français de formation, notre assemblée est invitée à s'interroger, à partir d'une réalité très concrète et relativement récente, sur ce qui en fait la performance et l'utilité, tant pour les salariés que pour les entreprises.

Tout est dit ou presque de la réponse, dans la définition des CQP qu'en donne en introduction l'avis, reprenant le rapport d'un universitaire, M. Patrick Guilloux.

Apparus dans les années 1990, les CQP sont aujourd'hui près d'un millier qui partagent deux caractéristiques importantes.

La première est que ce sont des titres *créés et délivrés au sein d'une branche professionnelle, par une instance paritaire*. Dans une société où, depuis Napoléon 1^{er}, l'enseignement a toujours été conçu comme dépendant d'une logique d'État, il est heureux de voir qu'au plus près des branches et des métiers, les acteurs organisent eux-mêmes, avec sérieux et avec succès, de telles formations. Et que la démarche paritaire, si décriée aujourd'hui, permet d'établir les équilibres fructueux entre logique patronale et logique salariale.

La CFTC, très attachée à la liberté de la formation et à la responsabilité des acteurs, appuie cette démarche.

La seconde caractéristique tient dans son caractère opérationnel : *attester d'une qualification dans un emploi*, à l'issue d'un parcours de formation finalisé. En trente ans, de 1982 à 2012, la part des emplois très qualifiés dans l'économie française est passée de 39 % à 50 %. Notre besoin de performance et de compétitivité se conjugue au besoin de combattre l'échec scolaire (140 000 « décrocheurs » chaque année) et de mettre en place de nouveaux moyens de promotion des personnes.

Le groupe de la CFTC approuve le diagnostic que l'avis établit sur les CQP, leurs forces et leurs faiblesses, ainsi que les 26 recommandations émises, autour de cinq grands axes.

La CFTC appuie tout particulièrement la 26^e recommandation visant à favoriser la convergence européenne, en s'appuyant sur le dialogue social sectoriel européen.

Parce que le marché du travail est mondial et au minimum européen et parce que, en Europe, la formation professionnelle est grandement l'affaire des acteurs sociaux et petitement celle des administrations centrales, il importe de renforcer cette dynamique du

succès que portent les CQP : davantage d'Europe, moins d'État et davantage de partenaires sociaux.

Le groupe de la CFTC a voté l'avis.